



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 865/2022
Date de la séance du CE : 24 août 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.19137
Classification : Non classifié

Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : Rapport annuel 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO ; Rapport annuel 2020 avec comptes annuels 2020 de la HES-SO.

Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2021 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO ainsi que du rapport annuel 2020 avec comptes annuels 2020 de la HES-SO.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC) et les articles 7 et 10 de la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO ; RSB 439.32-1), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport susmentionné.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture